



PB/EM – N° 2023/036

VILLE D'IRIGNY
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 MARS 2023

Publiée sur le site internet de la Commune le : 4 avril 2023

Date de la convocation du Conseil Municipal : 22 mars 2023

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

Nombre de Conseillers Municipaux présents : 24

Nombre de Conseillers Municipaux votants : 29

Présidente : Madame Blandine FREYER

Secrétaire de séance : Monsieur Adrien JACQUET

Membres présents à la séance : MMES et MM. FREYER – CITTADINO MAZOUZI – MERCIER – BILLAUD – DARCY – VERD – FAVRE - BOSGIRAUD da PASSANO - TABERLET - BERMOND – EMERY – BENATMANE – BAILLY RANCHIN – SALAZAR - MARCHETTI - ALLARD-BRETON - SANLAVILLE OUANICH - JACQUET - DIGIER - VERILHAC -

Membres absents excusés : Mme SABRAN-LACROIX : pouvoir remis à Mme CITTADINO – Mme MERLE : pouvoir remis à M. DARCY – M. GAREL : pouvoir remis à M. VERD – M. MOCHET : pouvoir remis à M. BOSGIRAUD - Mme TEOLI : pouvoir remis à Mme EMERY –

Objet : Approbation du Budget Supplémentaire du budget annexe « Patrimoine » - Exercice 2023

Dans la continuité de la précédente délibération, je vous propose d'adopter le Budget Supplémentaire du « Patrimoine » pour l'exercice 2023 présenté dans le document ci-joint. Celui-ci s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement :	261 721,28 €
Section d'investissement :	2 307 907,20 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

SUR PROPOSITION DU MAIRE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MÉTROPOLE DE LYON
VILLE D'IRIGNY
7 AV. DE BEZANGE
CS 80002
69540 IRIGNY

TÉL. 04 72 30 50 50
FAX 04 72 30 50 59

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire sans indication de nom

www.irigny.fr
e-mail : mairie@irigny.fr

**APRES AVIS DE LA COMMISSION URBANISME, ECOLOGIE URBAINE,
ECONOMIES D'ENERGIE, ECLAIRAGE PUBLIC ET GESTION FINANCIERE**

APRES EN AVOIR DELIBERE

PAR 23 VOIX POUR ET 6 ABSTENTIONS

ADOpte le Budget Supplémentaire du budget annexe « Patrimoine » de l'exercice 2023 arrêté comme suit :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	261 721,28 €	261 721,28 €
INVESTISSEMENT	2 307 907,20 €	2 307 907,20 €
TOTAL	2 569 628,48 €	2 569 628,48 €

PRECISE que le Budget Supplémentaire de ce budget annexe « Patrimoine » pour l'exercice 2023 a été établi et voté par nature.

DIT que le vote intervient au niveau des chapitres globalisés ou non pour la section d'exploitation et au niveau soit des chapitres "opérations" soit des différents chapitres globalisés ou non pour les opérations non affectées concernant la section d'investissement.